CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No: R-4151-2021

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1er octobre 2021 **;**

ÉNERGIR
Demanderesse

- ET -

OPTION CONSOMMATEURS
Intervenante

MÉMOIRE D'OPTION CONSOMMATEURS

Table des matières

1. Introduction 3

2. Plan d'approvisionnement pour les années 2022-2025 4

2.1 Les impacts de la crise économique actuelle sur le plan d'approvisionnement gazier pour l'horizon 2022-2025 ainsi que sur la cause tarifaire 2020-2021 4

2.2 Facteurs de risque pour la croissance économique de l'année tarifaire 2021-2022 6

3 Stratégie tarifaire 9

3.1.1 Fourniture (inventaires) 11

3.1.2 Prévision des ventes pour l'ajustement tarifaire 14

3.1.3 Impact de la hausse du taux d'intérêt 15

3.2 Mesures de soutien à la clientèle pour faire face à la hausse tarifaire 15

4 Informations générales et suivi de décisions 19

4.1 Reconduction permanente du processus de consultation réglementaire 19

4.2 Étude des contrats types entre apparentées 20

5 Sommaire de recommandations.....21

1. Introduction

Énergir déposait le 1er avril 2021 une demande à Régie de l'énergie (la Régie) relative à l'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service* et *Tarif* à partir du 1er octobre 2021[1]. Énergir a d'abord déposé un premier bloc de preuve le 6 avril 2021. Un deuxième bloc de preuve a été déposé le 4 mai 2021.

Dans sa demande d'intervention datée du 14 mai 2021[2], Option consommateurs (OC) informe la Régie qu'elle compte traiter des enjeux suivants :

1. Reconduction permanente du processus de consultation réglementaire;
2. Hausse tarifaire;
3. Coûts d'utilisation de l'usine LSR;
4. Impact de la crise sanitaire sur les prévisions des ventes;
5. Impact de la biénergie (électricité/gaz naturel) sur la prévision de la demande;
6. Mécanisme de certification pour le GNR
7. Augmentation des capacités de retraits des sites d'Intragaz
8. Suivis des transactions financières
9. Étude des contrats types entre sociétés apparentées.

La Régie a accordé le statut d'intervenant à OC et a encadré les différents sujets d'intervention dans la décision D-2021-073. Dans cette même décision, la Régie a également ordonné à Énergir de déposer des éléments de preuve et/ou des commentaires additionnels sur certains enjeux d'intérêt pour OC.

Après avoir pris connaissance de la décision procédurale D-2021-073 et suite à l'analyse détaillée de la preuve déposée par Énergir, OC entend limiter son intervention au présent dossier à quatre des neuf sujets identifiés dans sa demande d'intervention. OC n'entend

[1] B-0002.
[2] C-OC-0002.

donc pas traiter spécifiquement ni formuler de recommandations en ce qui a trait aux 5 sujets suivants dans le présent dossier:

- Coûts d'utilisation de l'usine LSR
- Impact de la biénergie (électricité/gaz naturel) sur la prévision de la demande
- Mécanisme de certification pour le GNR
- Augmentation des capacités de retraits des sites d'Intragaz
- Suivis des transactions financières

Comme mentionné dans la décision procédurale, certains des sujets que voulait abordés OC sont traités par la Régie dans d'autres dossiers réglementaires. Ainsi, OC pourra, le cas échéant, faire valoir les intérêts de clients qu'ils représentent dans les dossiers pertinents. Malgré le retrait de ces sujets, compte tenu de la hausse tarifaire significative proposée par Énergir, OC a décidé de maintenir sa participation au présent dossier.

2. Plan d'approvisionnement pour les années 2022-2025

Avant de traiter de l'impact tarifaire, OC aimerait aborder la prévision des ventes proposée par Énergir. Comme c'était le cas pour le dossier tarifaire 2020-2021, il existe beaucoup d'incertitude par rapport à l'évolution des principaux indicateurs économiques qui influencent la consommation de gaz naturel.

2.1 Les impacts de la crise économique actuelle sur le plan d'approvisionnement gazier pour l'horizon 2022-2025 ainsi que sur la cause tarifaire 2020-2021

Depuis le dépôt de la preuve en avril, plusieurs nouveaux éléments liés à la pandémie pourraient avoir un impact à la baisse sur la demande de consommation de gaz prévue pour la période 2021-2025 (voir le Graphique 18 de la pièce B-0126 reproduit ci-dessous)

Graphique 18

Scénarios de base, favorable et défavorable
Livraisons globales 2021-2025
(avant interruptions)

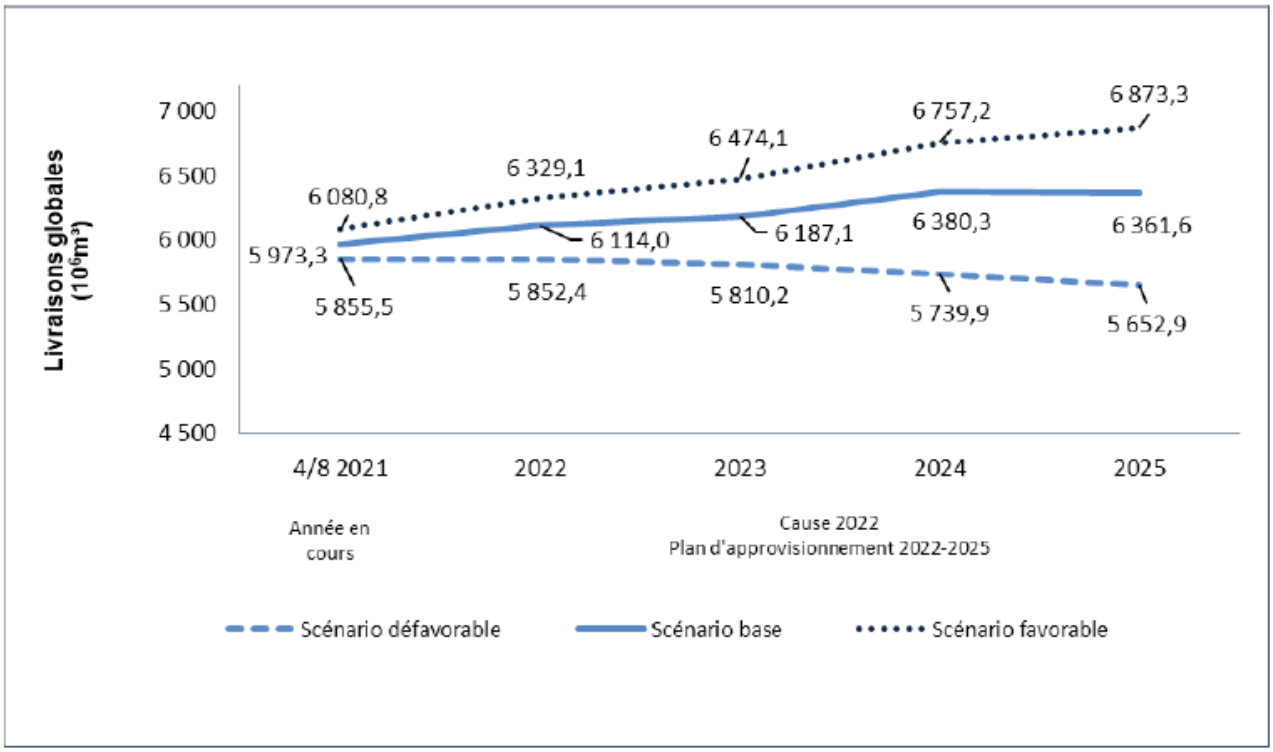

Ainsi, Énergir anticipe une hausse des livraisons pour l'année de tarifaire 2021-2022 de 2,36% (140,7 10^6m^3). Cette hausse s'explique presque uniquement par une hausse anticipée des livraisons des petit et moyen débits. (148,5 10^6m^3). La croissance des livraisons de petit et moyen débits se fonde sur un scénario économique relativement optimiste. Étant donné que le volume de livraisons anticipé a un impact sur la détermination de la croissance tarifaire à prévoir pour les clients, il est donc important pour la Régie de bien évaluer les risques liés à l'incertitude de la situation économique actuelle sur les scénarios de demande à considérer pour la détermination des tarifs, comme elle l'a d'ailleurs fait dans sa décision D-2021-45 (paragraphes 20, 76, 83, 260 et 456).

2.2 Facteurs de risque pour la croissance économique de l'année tarifaire 2021-2022

Comme mentionné précédemment, il existe plusieurs facteurs qui pourraient influencer la vigueur de l'économie du Québec.

Poussée inflationniste

Depuis quelques mois, nous observons une tendance à la hausse sur les prix de plusieurs biens et services. Cette hausse peut s'expliquer en partie par l'injection de sommes importantes de fonds publics dans l'économie ce qui a stimulé, artificiellement, la consommation des ménages. De plus, les impacts liés aux mesures sanitaires imposées aux entreprises ont également eu pour effet de réduire la productivité de ceux-ci et ainsi baisser l'offre de certains biens et services. Les mesures de soutien économique aux individus ont également eu pour effet de réduire les incitatifs pour ceux-ci à entrer sur le marché du travail, ce qui a eu pour conséquence de réduire les capacités de production de certaines entreprises. Cette situation créer également une pression à la hausse sur les salaires qui, ultimement, est transféré aux consommateurs. La combinaison de l'augmentation de la demande, due à la reprise économique stimulée par les gouvernements, avec les effets restrictifs sur la production qui baisse l'offre on un impact à la hausse sur les prix. D'ailleurs, comme on peut le constater à la lecture du tableau 1 ci-dessous, le taux d'inflation est en hausse marquée depuis quelques mois. Comme mentionné plus haut, cette poussée inflationniste est en partie due à des éléments conjoncturels qui s'amenuiseront au cours des prochaines années. Cela dit, nous sommes d'avis que la Régie doit prendre en considération ce facteur pour l'étude du dossier tarifaire 2021-2022.

Tableau 1 d'OC– Évolution de l'IPC du Québec

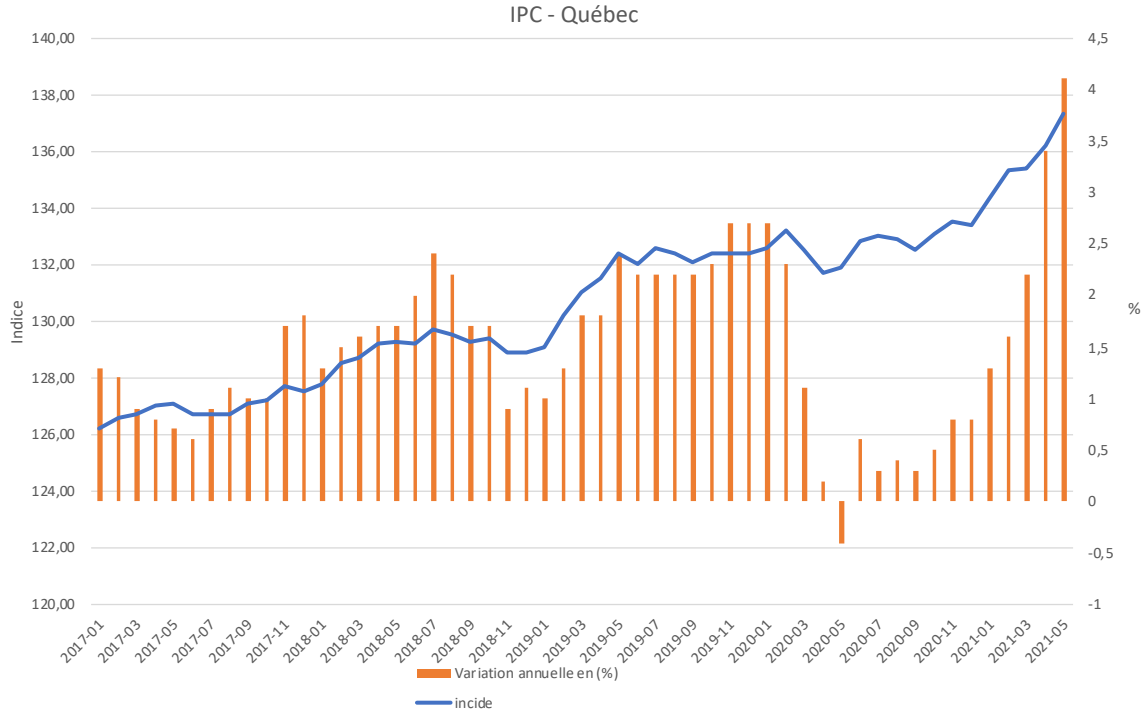

Source : Institut de la statistique du Québec

De plus, les prévisions de l'IPC pour les années 2021-2022 les plus récentes provenant des grandes institutions financières semblent confirmer la présence d'inflation plus importante que dans les années passées. En effet, comme on peut le constater à la lecture du tableau 2 ci-dessous, la moyenne du taux de croissance annuel de l'IPC pour le Québec pour l'année 2021 est de 2,93% et de 2,35% pour l'année 2022. En utilisant 3 mois à 2,93% pour l'année 2021 et 9 mois à 2,35% pour l'année 2022, nous pouvons estimer le taux de croissance de l'IPC au Québec pour l'année tarifaire 2021-2022 à 2,5%. Cette valeur est plus élevée que le taux d'inflation prévue par Énergir pour l'année tarifaire 2021-2022 (1,99%).

Tableau 2 d'OC – Prévision de l'IPC du Québec (2021-2022)

Prévisions de l'IPC pour le Québec			
	Date de publication	IPC (%)	
		2021	2022
RBC[1]	09-juin-21	2,90	2,30
Banque national[2]	03-juill-21	3,00	2,50
Desjardins[3]	18-juin-21	2,80	2,00
Scotia bank[4]	16-juin-21	3,00	2,60
Moyenne		2,93	2,35
Énergir: B-0126, Tableau 3		1,99	1,99
Sources:			
1 -https://royal-bank-of-canada-2124.docs.contently.com/v/provincial-economies-reaching-the-other-side-of-the-valley-pdf			
2 - https://www.nbc.ca/content/dam/bnc/en/rates-and-analysis/economic-analysis/monthly-economic-monitor.pdf			
3 - https://www.desjardins.com/a-propos/etudes-economiques/previsions/previsions-economiques-financieres/index.jsp			
4 - https://www.scotiabank.com/ca/en/about/economics/economics-publications/post.other-publications.the-provinces.quebec--june-16--2021-.html			

À court terme, cette hausse peut inciter certains consommateurs à réduire ou reporter des dépenses ou investissements. La présence d'inflation persistante peut également inciter les autorités monétaires à augmenter les taux d'intérêt. **Conséquemment, OC est d'avis que la hausse des prix augmente le risque d'une croissance de l'économie moins importante que prévu par Énergir pour l'établissement de sa prévision des ventes.**

Possible quatrième vague de la Covid-19

Bien que la situation sanitaire s'améliore au Québec, due principalement à un haut niveau de vaccination, OC observe que dans plusieurs autres pays il y a une résurgence de la contamination. Puisque l'économie du Québec est fortement intégrée à l'économie mondiale, elle pourrait par le fait même être impactée par le reconfinement observé dans de nombreux pays ayant des liens avec le Québec. La situation est particulièrement préoccupante chez nos voisins du sud où le nombre de cas est en forte croissance. Cette situation doit être considérée par la Régie quand elle évaluera la prévision de la demande

de gaz qui, comme nous l'avons mentionné précédemment, est fortement liée à la conjoncture économique.

Diminution des programmes d'aide gouvernementaux liés à la pandémie

Malgré une possible quatrième vague chez certains de nos partenaires internationaux, l'amélioration de la situation au Québec et au Canada pourrait inciter les gouvernements à réduire leurs supports financiers et ainsi réduire l'injection de fonds dans l'économie. Cette réduction probable aura pour effet de ralentir la stimulation économique observée au cours des derniers mois. OC est d'avis, que ce facteur doit également être considéré par la Régie lorsqu'elle évaluera la prévision des livraisons pour l'année tarifaire 2021-2022.

Compte tenu de ces facteurs, OC est d'avis le scénario de base pour les livraisons d'Énergir est trop élevé et devrait être revu à la baisse.

3 Stratégie tarifaire

La particularité du présent dossier est sans aucun doute l'importante hausse tarifaire globale de 17,58%. Bien qu'importante, cette hausse est inférieure à ce qu'elle aurait dû être (23,24%) sans les aménagements tarifaires proposés par Énergir. Le tableau[3] reproduit ci-dessous résume bien la portée de la hausse tarifaire proposée :

[3] Pièce B-0029, page 4, Tableau 1

TABLEAU 1
IMPACT TARIFAIRE 2021-2022

Service	Variation tarifaire initiale (%)	Variation tarifaire proposée au présent dossier (%)	Écart (%)
Fourniture (inventaires)	↓ 4,49	↓ 4,49	-
SPEDE (inventaires)	↓ 1,51	↓ 1,51	-
Distribution	↑ 20,80	↑ 16,62	↓ 4,18
Transport	↑ 48,81	↑ 32,04	↓ 16,77
Équilibrage	↑ 6,54	↑ 6,54	-
TOTAL	**↑ 23,24**	**↑ 17,58**	**↓ 5,66**

Énergir explique cette hausse tarifaire par un concours de circonstances liées au traitement des comptes de frais reportés (CFR). En effet, selon la preuve au dossier, l'augmentation coïncide avec l'amortissement de plusieurs CFR qui, selon Énergir, était imprévisible.

3.1 Ajustement tarifaire global

Afin de réduire l'impact tarifaire lié au traitement de ces CFR, Énergir propose de revoir la période d'amortissement de trois CFR, soit ceux associés aux trop-perçus et aux manques à gagner au service de transport, aux cotisations d'impôt et aux écarts de prévision liés aux avantages sociaux futurs.

Bien qu'OC est sensible au principe d'équité intergénérationnel, l'ampleur de la hausse tarifaire proposée dans le présent dossier milite en faveur de l'établissement d'un mécanisme exceptionnel pour réduire l'impact du choc tarifaire auquel feront face les clients d'Énergir. Toutefois, avant de traiter spécifiquement des moyens pour en réduire l'impact, nous tenons à souligner trois éléments du dossier qui, selon nous, auront un impact supplémentaire sur la hausse tarifaire globale que devront supporter les clients.

3.1.1 Fourniture (inventaires)

La hausse tarifaire globale proposée par Énergir (voir le tableau 1 reproduit ci-dessus) prend comme hypothèse un impact à la baisse de 4,9% lié à la fourniture et aux inventaires. OC est d'avis que cette valeur, basée sur l'état de la preuve au dossier au moment de son dépôt, devrait être révisée pour refléter la hausse significative observée dans la valeur des contrats à terme du gaz naturel. En effet, comme on peut le constater au tableau 3 ci-dessous, la valeur des contrats à terme au marché de référence Henry Hub a significativement augmenté depuis le moment où Énergir a établi ses prix de référence pour l'établissement de la valeur du gaz naturel pour la période couverte par le plan (incluant la période couvrant l'année tarifaire 2021-2022) :

Tableau 3 d'OC– Évolution du prix des gaz naturels et du pétrole

Marché financier - moyenne en date du 13 janvier 2021 Prix du pétrole ($US/baril)					
		2021-2022	**2022-2023**	**2023-2024**	**2024-2025**
Brent	**Énergir (TD Securities), 13 janvier 2021**	53,53	51,99	51,27	50,81
Brent	**OC (CME Group), 20 juillet 2021**	66,04	62,28	59,77	58,01
	Var ($)	12,51	10,29	8,50	7,20
	Var (%)	**23%**	**20%**	**17%**	**14%**
sources: B-0031, Tableau 6 et CME Group					
Marché financier - moyenne en date du 13 janvier 2021 Prix du gaz naturel ($CAN/Gj)					
		2021-2022	**2022-2023**	**2023-2024**	**2024-2025**
Henry Hub	**Énergir (TD Securities), 13 janvier 2021**	3,33	3,08	3,05	3,09
Henry Hub	**OC (CME Group), 20 juillet 2021**	4,66	3,91	3,67	3,69
	Var ($)	1,33	0,83	0,62	0,60
	Var (%) (18 juin)	23%	20%	17%	16%
	Var (%) (9 juillet)	35%	25%	19%	18%
	Var (%) (20 juillet)	**40%**	**27%**	**20%**	**19%**
sources: B-0031, Tableau 4 et CME Group					

Ainsi le prix des différentes commodités répertoriées au tableau 3 d'OC a significativement augmenté depuis le moment où Énergir a monté sa preuve. Le prix des contrats à terme de l'indice de référence du pétrole, le Brent, a augmenté de 23% pour l'année tarifaire 2021-2022. Même chose pour les prix des contrats à terme à Henry Hub qui ont augmenté de 40% depuis le 13 janvier 2021, soit la date ou Énergir a extrait ses prix de référence. D'ailleurs, OC a fait l'exercice de comparer la valeur des contrats à terme avec ceux établis par Énergir à 3 reprises, soit les 18 juin, 9 juillet et 20 juillet. Les données indiquent une tendance à la hausse de la valeur des contrats à terme pour la période tarifaire 2021-2022 depuis le dépôt du dossier. Celle-ci est passée de 23% de hausse le 18 juin 2021 à 40% le 20 juillet 2021.

On peut constater que la hausse plus marquée du prix du gaz naturel par rapport au pétrole aura, toute chose étant par ailleurs égale, aura un effet négatif sur la position concurrentielle du gaz naturel par rapport au pétrole. Cette détérioration de la position concurrentielle du gaz naturel pourrait réduire les livraisons de gaz naturel pour l'année tarifaire 2021-2022.

De plus, dans la plus récente prévision du Energy Information Administration (EIA)[4], il est indiqué qu'une hausse de la demande intérieure (aux États-Unis) jumelée à une hausse des exportations du gaz naturel liquifié a eu pour effet d'augmenter le prix du gaz naturel. L'EIA prédit un raffermissement du prix du gaz naturel pour la période 2021-2022. Nous avons illustré sous forme graphique la prévision du EIA pour le prix à Henry Hub. Nous avons également ajouté la valeur des contrats à terme pour la même période afin de comparer la prévision de l'EIA avec la perspective du marché en date du 20 juillet. On note, en consultant le Graphique 1 d'OC, que la valeur des contrats à terme est supérieure à la prévision de l'EIA pour les prochains 10 mois. Cela peu s'expliquer par l'évolution récente du marché qui n'aurait pas été capté dans la prévision de l'EIA. Par la suite, il y a

[4] U.S. Energy Information Administration, Short-Term Energy Outlook, July 2021 (https://www.eia.gov/outlooks/steo/marketreview/natgas.php)

convergence entre les deux sources. Cela dit, les deux sources montrent un prix à Henry Hub significativement plus élevé que celui utilisé par Énergir au présent dossier.

Graphique 1d'OC - Prix du gaz naturel à Henry Hub

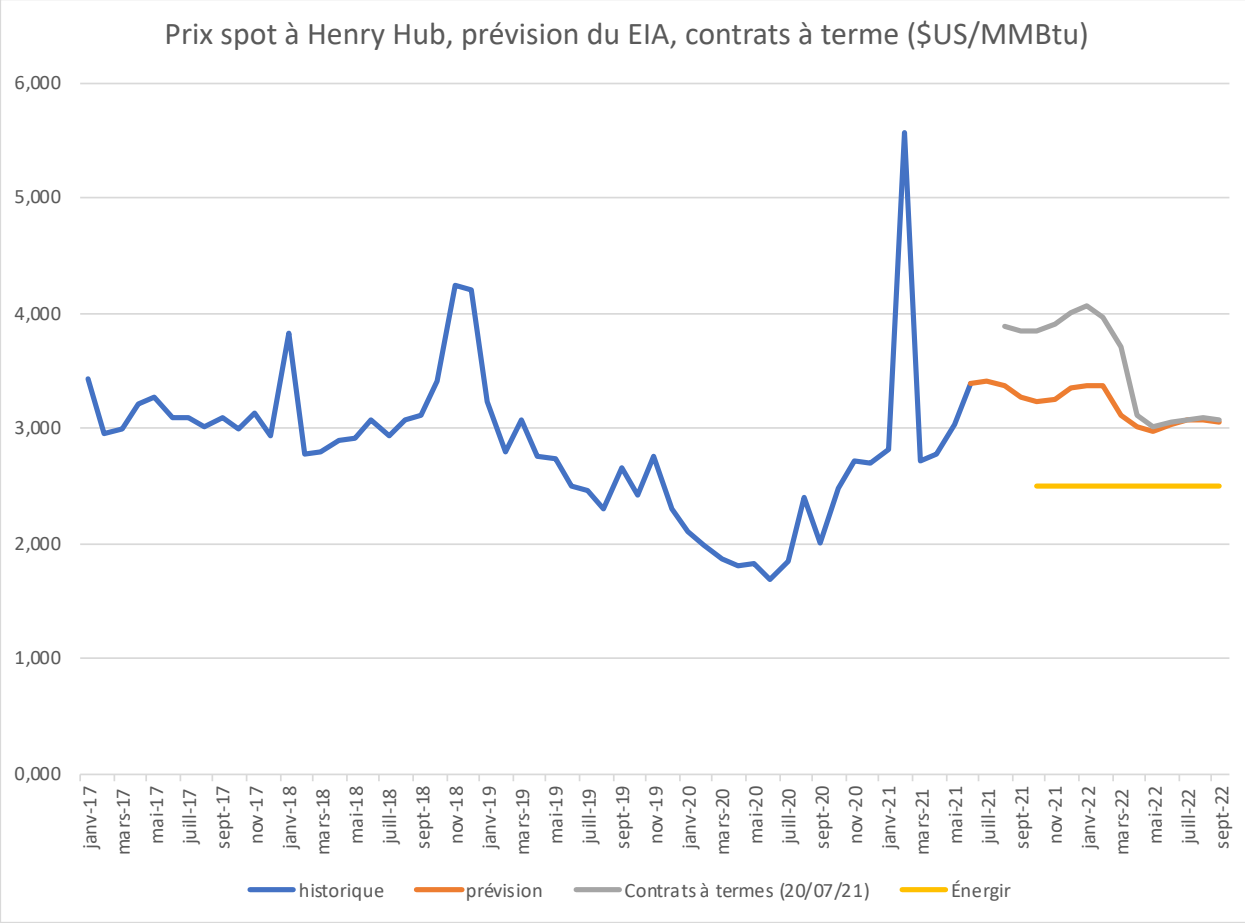

Sources : CME, EIA

OC est préoccupé par l'impact de la hausse du prix du gaz sur la facture des consommateurs pour l'année tarifaire 2021-2022. En effet, compte tenu de cette hausse, nous doutons que la baisse de 4,9% associé à la fourniture présentée au Tableau 1 de la pièce B-0126 reproduit ci-dessus, soit réaliste. OC craint que la hausse globale proposée à ce tableau sous-estime l'impact réel que devront assumer les clients en 2021-2022.

En utilisant l'exemple d'une facture résidentielle type reproduite ci-dessous[5], on note que la fourniture représente approximativement 19% (17,17$ / 92,27$) de la somme à être payé. Donc, en utilisant l'exemple d'une hausse de 40% du prix du gaz naturel (voir Tableau 3), le client devra assumer une hausse supplémentaire de 8% qui s'ajoutera aux autres éléments de la facture qui augmentera suite à l'étude du présent dossier.

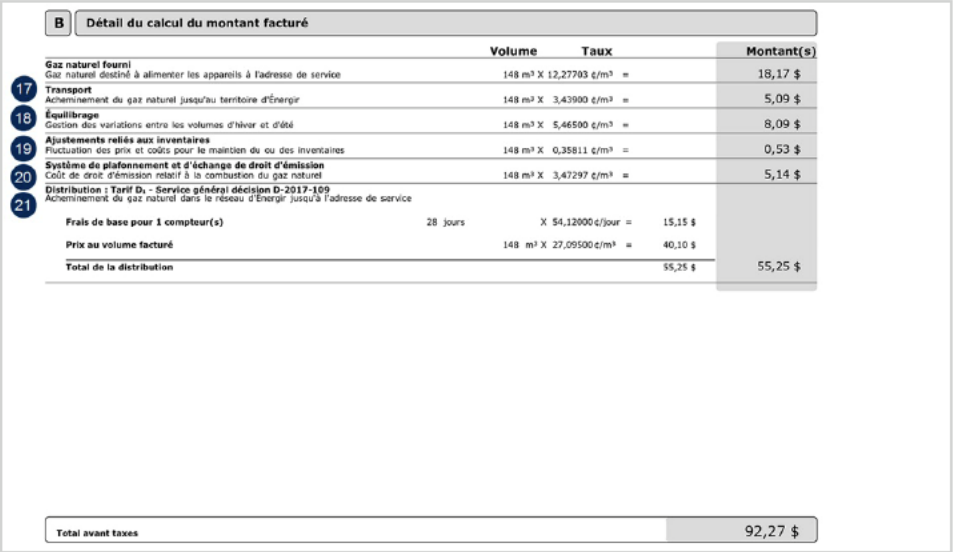

B	Détail du calcul du montant facturé	Volume	Taux		Montant(s)
	Gaz naturel fourni Gaz naturel destiné à alimenter les appareils à l'adresse de service	148 m³	X 12,27703 ¢/m³	=	18,17 $
17	**Transport** Acheminement du gaz naturel jusqu'au territoire d'Énergir	148 m³	X 3,43900 ¢/m³	=	5,09 $
18	**Équilibrage** Gestion des variations entre les volumes d'hiver et d'été	148 m³	X 5,46500 ¢/m³	=	8,09 $
19	**Ajustements reliés aux inventaires** Fluctuation des prix et coûts pour le maintien du ou des inventaires	148 m³	X 0,35811 ¢/m³	=	0,53 $
20	**Système de plafonnement et d'échange de droit d'émission** Coût de droit d'émission relatif à la combustion du gaz naturel	148 m³	X 3,47297 ¢/m³	=	5,14 $
21	**Distribution : Tarif D1 - Service général décision D-2017-109** Acheminement du gaz naturel dans le réseau d'Énergir jusqu'à l'adresse de service				
	Frais de base pour 1 compteur(s)	28 jours	X 54,12000¢/jour	= 15,15 $	
	Prix au volume facturé	148 m³	X 27,09500¢/m³	= 40,10 $	
	Total de la distribution			55,25 $	55,25 $
	Total avant taxes				92,27 $

Conséquemment, OC demande à la Régie de considérer le fait que la hausse globale anticipée par Énergir sera probablement plus élevée. Ce facteur additionnel milite en faveur d'un mécanisme d'atténuation substantiel de la hausse tarifaire pour 2021-2022.

3.1.2 Prévision des ventes pour l'ajustement tarifaire

Comme mentionné à la section 2.1, OC est d'avis que le scénario de base utilisé par Énergir est trop élevé compte tenu de l'incertitude actuelle par rapport à la reprise économique. **OC est d'avis que la Régie doit demander à Énergir d'utiliser une prévision des livraisons inférieure à celle de son scénario de base pour l'établissement de l'ajustement tarifaire et les tarifs pour l'année 2021-2022.**

[5] https://www.energir.com/fr/residentiel/espace-client/facturation-et-tarification/comprendre-ma-facture/

3.1.3 Impact de la hausse du taux d'intérêt

Comme mentionné à la section 2.2, OC est d'avis que le taux d'inflation utilisé par Énergir dans le présent dossier[6], soit 1,99% pour l'année 2021-2022, est trop bas pour refléter la réalité. Comme mentionné précédemment, la hausse de l'inflation pourrait avoir un impact à la hausse sur les taux d'intérêt. Cet ajustement pourrait avoir des conséquences pour les consommateurs concernant les charges associées aux ASF pour les années à venir. D'ailleurs, on note que dans la DDR#3 de la Régie[7], celle-ci a demandé à Énergir d'établir s'il serait possible et souhaitable de retarder le remboursement du CFR associé au ASF compte tenu de la hausse observée des taux d'intérêt. Compte tenu de ce qui précède, **OC serait favorable à une telle démarche dans la mesure où cela permettrait d'atténuer l'impact tarifaire en 2021-2022. Cela dit, OC se réserve le droit d'amender sa preuve à cet égard en fonction des réponses à venir à la DDR#3 de la Régie.**

Finalement, compte tenu des éléments soulevés ci-dessus qui pourrait engendrer une hausse tarifaire encore plus importante que celle prévue par le distributeur, OC est favorable à la solution proposée par Énergir de revoir la période d'amortissement de CFR.

3.2 Mesures de soutien à la clientèle pour faire face à la hausse tarifaire

Énergir demande à la Régie une hausse globale de 17,58% pour l'ensemble de ses services[8]. De plus, comme nous l'avons mentionné précédemment, cette hausse pourrait être encore plus importante du à la hausse du prix du gaz naturel et des volumes de vente qui pourraient être moins importants que ceux prévus par Énergir. Il s'agit d'une hausse

[6] Pièce B-0126, page 30, tableau 3
[7] Pièce A-0019, page 7
[8] R-4151-2021-B-0029, Énergir-G, Document 1, p.4.

qui est non seulement très substantielle, mais qui s'inscrit dans un contexte hors du commun, soit au sortir d'une crise sanitaire historique.

La mise en place des mesures sanitaires a eu un impact important sur l'ensemble de la société québécoise. De nombreux secteurs de l'économie ont dû mettre leurs activités sur pause ; ce ralentissement économique forcé et soudain a grandement affecté de nombreux ménages québécois qui ont vu leur situation financière chamboulée. En avril 2020, le taux de chômage au Québec atteignait 17,6%[9]. En juin dernier, le taux de chômage était de 6.3%[10].

Diverses mesures ont aussi été mises en place fin d'atténuer les effets de la pandémie sur l'économie. Notamment, le gouvernement fédéral a instauré la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Subvention salariale d'urgence du Canada. Parallèlement, plusieurs institutions financières et fournisseurs de service ont offert des assouplissements aux clients qui éprouvaient des difficultés de paiement. Énergir a annoncé offrir de tels allègements à sa clientèle résidentielle et commerciale[11].

Si ces mesures ont permis à bien des ménages de garder la tête hors de l'eau, celles-ci demeurent des mesures temporaires et prendront fin à tour de rôle, laissant plusieurs ménages dans une situation financière fragile. Or, c'est dans ce contexte particulier de « retour vers la normale » que vient s'ajouter le fardeau de cette hausse tarifaire importante. Aussi OC s'inquiète des effets d'une telle hausse sur le budget des ménages québécois, particulièrement pour les ménages à faibles revenus, mais aussi ceux dont les revenus sont modestes[12].

---

[9] Institut de la statistique du Québec, Les effets de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail au Québec, 9 juillet 2021, en ligne : https://statistique.quebec.ca/fr/document/les-effets-de-la-pandemie-de-covid-19-sur-le-marche-du-travail-au-quebec/publication/effets-pandemie-covid-19-sur-marche-du-travail-quebec, consulté le 21 juillet 2021.
[10] Institut de la statistique du Québec, Les effets de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail au Québec, 9 juillet 2021, en ligne : https://statistique.quebec.ca/fr/document/les-effets-de-la-pandemie-de-covid-19-sur-le-marche-du-travail-au-quebec/publication/effets-pandemie-covid-19-sur-marche-du-travail-quebec, consulté le 21 juillet 2021.
[11] Énergir, Relance économique : Énergir annonce la mise en place d'une nouvelle mesure de soutien pour ses clients, communiqué de presse du 8 mai 2020, en ligne : https://www.energir.com/fr/a-propos/medias/nouvelles/nouvelle-mesure-de-soutien-pour-ses-clients/, consulté le 21 juillet 2021.
[12] Nous entendons par ménages à revenus modestes des ménages dont les revenus sont supérieurs au seuil de faible revenu, mais inférieur au revenu médiant.

Un autre élément important s'ajoute au contexte particulier de la hausse demandée. Ici aussi, les circonstances sont étrangères à Énergir et ne sont pas non plus du ressort de la Régie, mais auront un impact important sur la santé financière de nombreux ménages québécois. Nous parlons ici de la crise du logement.

Selon les données publiées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le loyer moyen pour un logement de deux chambres à Montréal est passé de 873$ en 2019 à 928$ en 2020, soit une augmentation de 6,3%[13]. Pour cette même période, l'indice des prix à la consommation n'a augmenté que de 0,8%[14]. Mais lorsque l'on regarde le coût des logements offerts en location, la situation est encore pire. En effet, en 2020, à Montréal, le coût d'un tel logement de deux chambres était 47% plus élevé qu'un logement semblable déjà loué[15].

Or, le loyer occupe souvent la portion la plus importante du budget des ménages. Pour les ménages dont les revenus sont au quintile inférieur, le logement représentait en moyenne 32,8% du budget selon les statistiques de 2017[16]. Compte tenu de la hausse du coût du logement, ce pourcentage est vraisemblablement plus élevé aujourd'hui.

OC, à l'instar des ACEF du Québec, offre un service gratuit de consultation budgétaire aux consommateurs, quels que soient leurs revenus. Dans les faits, la clientèle rejointe est majoritairement composée de personnes dont les revenus sont faibles ou modestes et qui éprouvent des difficultés financières. De façon empirique, les conseillères

[13] Statistique Canada. Tableau 34-10-0133-01 Société canadienne d'hypothèques et de logement, loyers moyens pour les régions de 10 000 habitants et plus, en ligne : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3410013301, consulté le 21 juillet 2021.
[14] Institut de la statistique du Québec, Indice des prix à la consommation (IPC), produits et groupes de produits, Québec, Canada, RMR de Montréal et RMR de Québec, moyennes annuelles, en ligne : https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-prix-consommation-ipc/tableau/indice-des-prix-a-la-consommation-ipc-produits-et-groupes-de-produits-quebec-canada-rmr-montreal-quebec-moyennes-annuelles#tri_tertr=1000000000000, consulté le 21 juillet 2021.
[15] Société d'hypothèques et de logement, Rapport sur le marché locatif, janvier 2021, en ligne : https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/data-research/publications-reports/rental-market-reports/2020/rental-market-report-69721-2020-fr.pdf?rev=24f1525b-bc3d-4db7-af23-3f7e829856ce , consulté le 21 juillet 2021.
[16] Institut de la statistique du Québec, Coefficients budgétaires des ménages, selon le poste de dépenses, ménages du quintile inférieur de revenu total, Québec, 2010-2017, en ligne : https://statistique.quebec.ca/fr/document/depenses-moyennes-des-menages-et-coefficients-budgetaires-selon-le-poste-de-depenses-classification-a-3-niveaux-73-categories/tableau/coefficients-budgetaires-des-menages-selon-le-poste-de-depenses-menages-du-quintile-inferieur-de-revenu-total-quebec, consulté le 21 juillet 2021.

budgétaires d'OC ont constaté que les ménages à faibles revenus qui n'ont pas accès à un logement subventionné doivent bien souvent consacrer au paiement du loyer une part de leurs revenus qui dépasse largement la proportion présentée dans les statistiques officielles. À cela doivent s'ajouter les coûts de l'énergie. Il s'agit là de dépenses incompressibles sur lesquelles ces ménages n'ont que très peu de contrôle. Lorsque l'argent vient à manquer, bien des ménages se trouvent devant un choix plus que déchirant : payer les factures ou payer l'épicerie.

OC craint que la hausse substantielle des tarifs demandée par Énergir, combiné aux contextes exceptionnels ci-haut décrits, place des ménages à faibles et modestes revenus au cœur d'une tempête parfaite qui les précipite vers des difficultés financières importantes. Or, Énergir prévoit déjà que la hausser des tarifs entrainera une hausse des mauvaises créances, mais n'a pas jugé nécessaire de prévoir des mesures particulières pour en limiter les effets[17]. Rappelons au passage que les conditions de services permettent à Énergir d'interrompre le service en cas de retard de paiement, et ce, même en période hivernale[18] (contrairement à Hydro-Québec)

OC est d'avis que des mesures supplémentaires devraient être mises en place pour aider les ménages qui auront des difficultés de paiement. Les effets de la pandémie sont encore bien présents sur les finances de bien des ménages québécois, et ce qu'importe leur niveau de revenu. Aussi OC est d'avis qu'Énergir devrait faire preuve de plus de souplesse dans le cadre de ses ententes de paiement, en tenant compte de la situation particulière dans laquelle peuvent se trouver certains ménages.

Le programme CASS permet à des ménages à faible revenu de bénéficier d'une aide accrue. Cependant, l'accès à ce programme est limité à ces ménages. Or, bien des ménages à revenus modestes ne se qualifiant pas pour ce programme ne disposent, dans les faits, d'aucune marge de manœuvre pour pallier à cette hausse des tarifs, et ne

[17] Pièce B-0139, p.2
[18] Énergir, Conditions de service et Tarif, article 9.4.3.

pourront raisonnablement respecter les ententes actuellement offertes à l'ensemble des ménages. Aussi, **OC est d'avis que l'admissibilité au programme CASS devrait être élargie, au moins de façon temporaire, aux ménages dont les revenus sont modestes.**

Parallèlement, et dans le but de réduire la consommation d'énergie des ménages à revenus modestes, **OC est d'avis qu'il faudrait élargir l'accessibilité aux programmes d'efficacité énergétique visant actuellement les ménages à faibles revenus de manière à y inclure également les ménages à revenus modestes.**

4 Informations générales et suivi de décisions

4.1 Reconduction permanente du processus de consultation réglementaire

OC a activement participé aux rencontres tenues dans le cadre du processus de consultation réglementaire et s'en déclare pleinement satisfaite. En effet, ces forums offrent aux intervenants et à Énergir la possibilité d'échanger efficacement sur différents enjeux réglementaires en amont du processus plus formel de la Régie. Ainsi l'information partager permet aux intervenants de mieux cerner les enjeux qui peuvent les affecter et, par conséquent, rend plus efficace leur intervention éventuelle devant la Régie. Cela permet également à Énergir de mieux comprendre les préoccupations des intervenants et dans certaines circonstances la possibilité de modifier leurs demandes avant le dépôt à la Régie.

OC recommande de reconduire de manière permanente du processus de consultation réglementaire.

4.2 Étude des contrats types entre apparentées

Les contrats-types entre sociétés apparentées sont tout d'abord des contrats d'approvisionnements ayant un impact sur les tarifs, d'où l'intérêt de OC pour cet enjeu. De plus, la particularité de ces contrats est qu'ils concernent des sociétés ayant des intérêts communs. OC veut ainsi s'assurer que les transactions découlant de ces contrats soient dans le meilleur intérêt des clients, et ce afin d'en réduire l'impact tarifaire. Il est donc primordial que ces contrats-types soient approuvés par la Régie dans le forum approprié.

OC a également pris connaissance des questions 1.1 et 1.2 de la DDR#3 de la Régie[19] qui adresse spécifiquement les suivis concernant les contrats-cadres et les transactions d'approvisionnement gazier conclu avec des sociétés apparentées. Les réponses à ces questions sont d'intérêt pour OC afin d'administrer sa preuve. Étant donné que ces réponses seront déposées en preuve après la date d'échéance pour le dépôt de notre preuve, nous nous réservons la possibilité d'amender notre preuve à ce sujet.

OC note de la preuve au dossier (Pièce B-0031, page 92, lignes 6 à 14, qu'Énergir propose de soumettre pour étude à la Régie ces contrats-types dans le cadre de l'examen du rapport annuel. **OC est plutôt d'avis que le forum approprié pour traiter ces contrats d'approvisionnement est le dossier d'approbation du plan d'approvisionnement.**

[19] Pièce A-0019, pages 1 à 3

5 Sommaire de recommandations

OC recommande à la Régie de :

- Demander à Énergir de revoir à la baisse le scénario de base pour les livraisons d'Énergir.
- Demander à Énergir d'évaluer la possibilité de retarder à la prochaine cause tarifaire le remboursement du CFR – écarts de prévision annuelle des ASF.
- Demander à Énergir de favoriser le prolongement de la période d'amortissement des CFR afin d'amoindrir le choc tarifaire.
- Demander à Énergir de mettre des mesures supplémentaires pour aider les ménages qui auront des difficultés de paiement.
- Demander à Énergir d'élargir, au moins de façon temporaire, l'admissibilité au programme CASS aux ménages dont les revenus sont modestes.
- Demander à Énergir d'élargir l'accessibilité aux programmes d'efficacité énergétique visant actuellement les ménages à faibles revenus de manière à y inclure également les ménages à revenus modestes
- Demander à Énergir de reconduire de manière permanente du processus de consultation réglementaire.
- Demander à Énergir de faire approuver au préalable les contrats types entre sociétés apparentées par la Régie

Le tout respectueusement soumis.